

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour l'installation d'un commerce de proximité ou de services

Commune de Murianette – Seconde Nature – 20/03/2023

La commune de Murianette est propriétaire d'un espace en pied d'immeuble en plein cœur de sa nouvelle centralité urbaine.

Ce local a vocation à recevoir un projet de commerce ou de services.

Idéalement, la commune recherche un porteur de projet offrant des services de proximités (épicerie) compte tenu du dynamisme communal, avec près de 200 logements à venir sur le centre Bourg.

Pour autant, la commune souhaite l'expression de porteurs de projets variés et novateurs pour le village.

Pour cela, elle met en place le présent appel à manifestation d'intérêt.



OBJET DE L'AMI

L'objet du présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) est de susciter, d'identifier et de sélectionner un projet permettant de participer à l'animation du centre village. Ce projet s'inscrit en complément des différents projets et réflexions, notamment la requalification de la place publique, et centralité commerciale du village.

LES PROJETS CIBLES

- Les projets portant autour de l'enfance et de la jeunesse
- Les activités commerciales permettant de favoriser la vie de village.
- Les services de proximité tournés vers l'intergénérationnel
- Les projets paramédicaux
- Les offres de services aux personnes

PHASES DE SELECTIONS :

- Phase d'éligibilité qui va prendre essentiellement en compte le respect des projets ciblés
- Phase de sélection reposant sur les éléments décrits au dos du document

La commune constituera un comité de sélection spécifique composé d'élus et de techniciens et recevra les candidats durant la phase de sélection.

L'ASSIETTE DU PROJET

Le projet repose sur la mise en location du rez-de-chaussée de l'immeuble Seconde Nature, sur le pignon Est du bâtiment avec un accès coté école.

La surface d'expression se compose d'un volume de 80 m² conformément au plan détaillé au dos du document.

Un espace d'animation extérieur peut être envisagé sur l'espace public, sous format de mise à disposition.

LES CONTRAINTES

Le porteur de projet devra tenir compte des spécificités du bâtiment, impliquant l'impossibilité de créer un commerce de restauration (absence d'extraction).

La collectivité réalisera les travaux d'aménagements intérieurs dites de bases : chapes, isolation intérieur, plafond (dalle 60x60) et pose d'un wc.

Le reste des aménagements seront à la charge du porteur de projet

CONTACTS ET VISITES

[Mairie de Murianette](#)

Commune de Murianette
266, Montée du champ de la vigne - 38420 MURIANETTE
Tél : 04 76 77 11 26 - Fax : 04 76 77 24 39
Mail : mairie@murianette.fr

Une visite des locaux peut être organisée avec la commune sur prise de rendez-vous.

Les questions techniques seront traitées par notre AMO : SPL Inovaction

guillaume.spirhanzl@inovaction.org



CRITERES D'ELIGIBILITE ET SELECTION DES CANDIDATS

L'AMI sera sélectif et prendra en compte l'intégralité des informations fournies par les candidats, notamment sur les éléments suivants :

En phase de pré-sélection, la pertinence du projet vis-à-vis des enjeux communaux (espaces publics, services...) et le respect des contraintes seront les seuls critères d'éligibilité.

En phase de sélection, les critères suivants seront jugés (100 pts)

- Originalité et intégration du projet (30 pts)
- Economie du projet (20 pts)
- Qualité environnementale du projet (10 pts)
- Modalité de mise en œuvre du projet (20 pts)
- Redevance et loyers (20 pts)

Un comité de sélection sera mis en place par la mairie comprenant des élus et des techniciens

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Présentation des porteurs de projet comprenant leur parcours et leur démarche personnelle
- Note de présentation du projet intégrant les éléments suivants :
 - Présentation générale du projet avec des données quantitatives et qualitatives, notamment environnementales
 - Business model intégrant le plan de financement et de développement sur 3 années à minima
 - Redevance ou loyers pouvant être supportés par le projet
 - Plan d'implantation s'appuyant sur le plan annexé au présent AMI
- Planification et mise en œuvre du projet

PROCESSUS DE SELECTION ET CALENDRIER

- 20/03/23 – MISE EN LIGNE DE L'AMI
- 09/06/23 – DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES
- 12/06/23 – PRE-SELECTION DES CANDIDATS
- 19/06/23 – PRESENTATION PROJET DEVANT LE COMITE DE SELECTION
- 30/06/23 – INFORMATION DU LAUREAT RETENU

